



## AVIS PUBLIC

### Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 juillet 2019, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la rue Hertel (2012, chapitre 61) afin de revoir, dans le cas d'un bâtiment principal ou accessoire, les types de permis ou certificats assujettis audit règlement (2019, chapitre 92);
- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du noyau villageois de Pointe-du-Lac (2016, chapitre 7) afin de revoir, dans le cas d'un bâtiment principal ou accessoire, les types de permis ou certificats assujettis audit règlement (2019, chapitre 93);
- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais (2014, chapitre 128) afin de revoir, dans le cas d'un bâtiment principal ou accessoire, les types de permis ou certificats assujettis audit règlement (2019, chapitre 94);
- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie de la rue Notre-Dame Est (2013, chapitre 162) afin de revoir, dans le cas d'un bâtiment principal ou accessoire, les types de permis ou certificats assujettis audit règlement (2019, chapitre 95);
- Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 20) afin de revoir, dans le cas d'un bâtiment principal ou accessoire, les types de permis ou certificats assujettis audit règlement (2019, chapitre 96).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 21 août 2019.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière